

pensations la défense d'un territoire aussi étendu et tout aussi exposé que le sien aux attaques de l'ennemi.

Tous les gens bien pensants au Canada comme aux Etats-Unis admettent que les conditions d'une semblable protection seraient aussi humiliantes pour notre dignité nationale que dangereuse pour notre liberté d'action et notre indépendance.

Nous deviendrions, de cette façon, le vassal des Etats-Unis. Est-il un Canadien, soucieux de sa dignité et conscient des hautes destinées du Canada, qui consente d'un cœur léger à subir cette ignominieuse dépendance?

L'argument de l'équilibre américain comparé à l'équilibre européen n'est pas plus sérieux. C'est faire injure au Canada que de croire que sa protection peut être la résultante de conditions géographiques comme celles qui assurent l'existence de petits pays comme la Suisse, la Belgique, le Danemark, la Serbie ou le Monténégro.

Il est évident que les conditions géographiques ne sont pas les mêmes, et qu'en outre il ne peut y avoir de comparaison entre ces petits pays qui ont atteint l'apogée de leur puissance et le Canada dont la croissance est à peine commencée.

D'ailleurs, nous avons vu, par l'histoire que l'indépendance de ces petits pays est chose précaire, qu'elle est à la merci de combinaisons nouvelles toujours prêtes à surgir et qu'au surplus, chacun d'eux est pourvu d'une marine de guerre.

Au sujet de la prétendue doctrine de l'équilibre européen, on me permettra de citer l'opinion de M. Charles Dupuis, professeur de sciences politiques dans son livre "Le concert européen et l'équilibre européen":

Le principe d'équilibre ne peut pas être un principe de droit international, il ne saurait comme le doit faire un principe juridique, fournir des solutions claires et précises et identiques, pour tous les cas identiques; il n'interdit que peu de solutions et il n'en dicte aucune. Il ne pourrait garantir les droits de tous, que s'il pouvait assurer le maintien du *statu quo* ou contrebalancer toute augmentation de puissance des états forts, par une augmentation corrélative de la puissance des états faibles.

Notre indépendance ne nous garantirait donc pas contre les frais de défense navale ou contre des sacrifices équivalents.

M. Asselin lui-même, dans la brochure que j'ai citée, il y a un instant, est obligé d'en convenir:

Si nous étions indépendants, rien ne nous empêcherait de créer pour nous, pour nous seuls, une marine que nous nous sommes engagés à créer pour d'autres et de nous faire en même temps des amis parmi les grands états y compris l'Angleterre, avec ces faveurs commerciales que nous donnons aujourd'hui gratis à la métropole.

M. RIVET

Les adversaires de la mesure, dans Québec, ne se font donc pas d'illusions sous ce rapport et malgré leurs invocations à la doctrine Monroe, il en est peu parmi eux qui croient à l'indépendance dans un avenir prochain.

S'il s'en trouve qui caressent secrètement ce projet, sa réalisation leur apparaît comme un fait très éloigné, contemporain d'une génération qui n'est pas la nôtre, et où le Canada aura atteint un développement et une puissance qui lui permettent l'ambition et les moyens d'occuper cette situation privilégiée.

Je ne prétends pas que les Canadiens qui entretiennent l'espoir de l'indépendance à quelque date éloignée, devraient être justiciables du tribunal de jingoïsme présidé par l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster). Ce n'est pas un crime de lèse-majesté et il est parfaitement permis de penser et de dire que le Canada, après avoir atteint son entier développement, de même que la pomme mûrie tombe du pommier, pourra un jour par la force des circonstances devenir une nation libre. Je ne parle pas de ceux qui peuvent avoir cette idée en tête. Mais je parle de ceux qui se proclament partisans d'une république canadienne à une date rapprochée, en vue d'échapper aux obligations de la défense navale, et je dis qu'il n'y a aucun d'eux qui ne regretterait amèrement ses déclarations et ses discours séparatistes, si tout à coup, un de ces matins l'Angleterre abandonnait sa plus belle colonie à elle-même lui laissant tous les risques et les responsabilités d'un état indépendant.

L'hypothèse de l'annexion aux Etats-Unis a à peine besoin d'être envisagée.

Si l'annexion de notre pays aux Etats-Unis fut un peu la doctrine politique d'un certain nombre de Canadiens appartenant à l'un ou l'autre des deux grands partis politiques—car sous ce rapport, aucun des deux partis actuels en fouillant dans ses origines n'a le droit de jeter la pierre à l'autre—je soumets qu'à notre époque, parmi les esprits dirigeants de l'opinion, à l'exception de Goldwin Smith, on ne trouve personne qui professe ouvertement cette théorie de notre avenir national.

On peut en dire autant de la masse du peuple à qui le développement prodigieux du pays inspire de plus hautes ambitions.

Dans la province de Québec, en particulier, malgré le nombre considérable des citoyens de cette province qui ont émigré aux Etats-Unis et qui ont conservé avec le Canada des relations cordiales et suivies, on considère l'annexion comme un danger pour les institutions et la langue de la race canadienne-française.

C'est pour ce motif que mes compatriotes de Québec, encore plus que les Canadiens des autres provinces, préféreront toujours le *statu quo* ou l'indépendance, aux ris-